

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le deux décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. BAIZET Sandrine, CHAVENTRÉ Cyril, DESSON Thomas, EGELS Aurore, ENG Charles, HENRY Christine, OTLINGHAUS Pascal, PERINI Marie-Claire, REFAUVELET Gérard, SORIA Denis, SOUFFRIN Gilles.

Absents excusés : MM. PÉROUX Claire pouvoir à DESSON Thomas, M. MOLINES Emmanuelle pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire.

Secrétaire de séance : Mme EGELS Aurore

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 19 octobre 2021 est approuvé.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DU 1ER ADJOINT AU MAIRE – 2021/32

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020/14 du 25 mai 2021 relative à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à deux ;

Vu l'arrêté municipal n°05/2020 portant délégation de fonction et de signature du Maire à M. AUDO Benoit, 1er adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des travaux de voirie et bâtiments communaux et l'environnement ;

Vu la lettre de démission de M. AUDO Benoit des fonctions de 1er adjoint au maire et de conseiller municipal en date du 27 octobre 2021, adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 30 novembre 2021 ;

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. AUDO Benoit, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2021 ;
- pour désigner un nouvel adjoint au maire à main levée et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à deux.

Sous la présidence de Madame PERINI Marie-Claire élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection de l'adjoint. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

A la demande de Madame le Maire, un seul candidat se propose en la personne de Monsieur Pascal OTLINGHAUS.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants :13
Nombre de vote POUR : 11
Nombre de vote CONTRE : 1
Nombre d'abstention : 1
Nombre de suffrages exprimés: 12
Majorité absolue: 7

Nom et Prénom des candidats

OTLINGHAUS Pascal

Nombre de suffrages obtenus

11 Onze

Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur OTLINGHAUS Pascal a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT :

le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat, que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DU 2nd ADJOINT AU MAIRE – 2021/33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020/14 du 25 mai 2021 relative à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à deux ;

Vu l'arrêté municipal n°06/2020 portant délégation de fonction du Maire à M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, 2nd adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des affaires scolaires, de la prévention et de la sécurité ;

Vu la lettre de démission de M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc des fonctions de 2nd adjoint au maire et de conseiller municipal en date du 07 octobre 2021, adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 29 octobre 2021 ;

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- pour désigner un nouvel adjoint au maire à main levée et à la majorité absolue.

Sous la présidence de Madame PERINI Marie-Claire élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection de l'adjoint. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

A la demande de Madame le Maire, un seul candidat se propose en la personne de Monsieur SORIA Denis.

ÉLECTION DU SECOND ADJOINT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants :13
Nombre de vote POUR : 12
Nombre de vote CONTRE : 0
Nombre d'abstention : 1

Nombre de suffrages exprimés: 12

Majorité absolue: 7

Nom et Prénom des candidats

SORIA Denis

Nombre de suffrages obtenus

12

Douze

Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Monsieur SORIA Denis a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT :

Monsieur SORIA Denis, second adjoint au maire, demande à ce que son indemnité soit reversée à l'ensemble du personnel communal.

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX AUPRES DU SIDEAU – 2021/34

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 02 février 2016, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adhésion de notre commune au SIDEAU Moret Seine et Loing à compter du 1^{er} janvier 2017.

Suite à la démission des deux adjoints au Maire, il y a lieu de remplacer le délégué suppléant pour représenter notre commune au sein du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les délégués comme suit :

- **Délégués Titulaires :**

- Monsieur OTLINGHAUS Pascal
- Madame Marie-Claire PERINI

- **Délégués Suppléants :**

- Madame EGELS Aurore
- Monsieur REFAUVELET Gérard

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX AUPRES DU SIDASS – 2021/35

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 02 février 2016, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adhésion de notre commune au SIDASS Moret Seine et Loing à compter du 1^{er} janvier 2017.

Suite à la démission des deux adjoints au Maire, il y a lieu de remplacer un délégué titulaire et un délégué suppléant par compétence pour représenter notre commune au sein du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les délégués comme suit :

COMPÉTENCE	SPANC	COLLECTE	TRAITEMENT
Délégués Titulaires	Pascal OTLINGHAUS	EGELS Aurore	Marie-Claire PERINI
Délégués Suppléants	Marie-Claire PERINI	Pascal OTLINGHAUS	EGELS Aurore

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDIAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES BOUES DU VAL DE LOING (SITBVL) – 2021/36

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2004/SPF/CL n°02 portant création du Syndicat Intercommunal de Traitement des Boues du Val de Loing (SITBVL) ;
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal approuvés par les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de La Genevraye (22 décembre 2003), Bourron-Marlotte (17 décembre 2003) et Montigny-Sur-Loing (23 janvier 2004) ;
Considérant qu'il convient conformément à l'article 5 des statuts d'élire trois délégués titulaires et deux délégués suppléants ;
Considérant qu'il convient de remplacer deux délégués titulaires suite à la démission des deux adjoints au Maire ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE comme délégués représentant la commune de LA GENEVRAYE au sein du SITBVL

- 3 délégués titulaires : - M. SORIA Denis
- M. REFAUVELET Gérard
- Mme Marie-Claire PERINI
- 2 délégués suppléants : - M. CHAVENTRÉ Cyril
- M. SOUFFRIN Gilles

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX AUX COMITES DU TERRITOIRE DU SDESM – 2021/37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013-31 du 18 mars 2013 portant création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;
Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;
Considérant les statuts du SDESM et plus précisément l'article 10.2.2 : « Les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant. » ;
Considérant qu'il convient de remplacer un délégué titulaire suite à la démission des deux adjoints au Maire ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ELIT comme délégués représentant la commune de LA GENEVRAYE au sein du comité de territoire n° 5 « Pays de Nemours, Gâtinais et Moret » du SDESM.

Délégués titulaires :

- M. OTLINGHAUS Pascal (7 route du Moulin – Cugny)
- Mme PÉROUX Claire (43 route de Montigny)

Délégué suppléant :

- Mme HENRY Christine (2 bis route de La Genevraye – Cugny)

DESIGNATION DES CONSEILLERS AUPRES DES SYNDICATS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING – 2021/38

Suite à la démission des deux adjoints au Maire, il y a lieu de les remplacer dans les différents syndicats de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, les délégués titulaires et les délégués suppléants chargés de représenter la commune auprès des syndicats de la CCMSL comme suit :

Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Vallée du Loing (SMETOM).

Titulaires : - CHAVENTRÉ Cyril
- EGELS Aurore

Suppléants : - DESSON Thomas
- SORIA Denis

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC)

Titulaires : - PERINI Marie-Claire

Suppléants : - HENRY Christine

DESIGNATION DES DELEGUES A L'EPAGE DES COMITES DE BASSIN LOING AVAL ET LUNAIN – 2021/39

Depuis le 1er janvier 2019 l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Loing a pris le relais des Syndicats de rivières ou des Communautés de Communes afin d'assurer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing.

La Commune de LA GENEVRAYE se situe sur le périmètre du comité de bassin Loing Aval et sur le périmètre du comité de bassin du Lunain.

Il nous est demandé de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de chaque comité de bassin. Le délégué titulaire peut être un habitant qualifié, ayant des connaissances sur la gestion des cours d'eau.

Suite à la démission des deux adjoints au Maire, il y a lieu de remplacer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne ;

- Pour représenter la commune lors des réunions du comité de bassin Loing Aval :

- Délégué titulaire : Claire PÉROUX
- Délégué suppléant : Pascal OTLINGHAUS

- Pour représenter la commune lors des réunions du comité de bassin du Lunain :

- Délégué titulaire : Pascal OTLINGHAUS
- Déléguée suppléante : Marie-Claire PERINI

DESIGNATION DU « CORRESPONDANT DEFENSE » – 2021/40

Madame le Maire informe l'assemblée que chaque commune procède par délibération à la désignation d'un « Correspondant Défense » au sein des membres du Conseil Municipal.

Celui-ci sensibilise ses concitoyens aux questions de défense et il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région.

Suite à la démission des deux adjoints au Maire, il convient donc de désigner au sein du Conseil Municipal un nouveau membre représentant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- Monsieur Denis SORIA comme « Correspondant Défense ».

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES – 2021/41

Suite à la démission des deux adjoints au Maire, il y a lieu de les remplacer dans les différentes commissions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme les membres des commissions municipales comme suit :

C.C.A.S.

DESSON Thomas, EGELS Aurore, ENG Charles, MOLINES Emmanuelle, PERINI Marie-Claire, SORIA Denis.

Voirie - Réseaux – Bâtiments

CHAVENTRÉ Cyril, DESSON Thomas, ENG Charles, OTLINGHAUS Pascal, PERINI Marie-Claire, REFAUVELET Gérard, SORIA Denis.

Environnement

CHAVENTRÉ Cyril, EGELS Aurore, ENG Charles, MOLINES Emmanuelle, OTLINGHAUS Pascal, PERINI Marie-Claire, PÉROUX Claire, REFAUVELET Gérard.

Loisirs - Culture - Communication

BAIZET Sandrine, CHAVENTRÉ Cyril, EGELS Aurore, ENG Charles, HENRY Christine, MOLINES Emmanuelle, OTLINGHAUS Pascal, PERINI Marie-Claire.

Madame EGELS Aurore est nommée référente de ce groupe.

Finances

CHAVENTRÉ Cyril, DESSON Thomas, EGELS Aurore, ENG Charles, HENRY Christine, OTLINGHAUS Pascal, PERINI Marie-Claire, SORIA Denis.

Affaires Scolaires

CHAVENTRÉ Cyril, DESSON Thomas, EGELS Aurore, ENG Charles, OTLINGHAUS Pascal, PERINI Marie-Claire, REFAUVELET Gérard, SORIA Denis.

Prévention et Sécurité

CHAVENTRÉ Cyril, DESSON Thomas, EGELS Aurore, PERINI Marie-Claire, REFAUVELET Gérard, SORIA Denis, SOUFFRIN Gilles.

Appel d'offres

Titulaires : - OTLINGHAUS Pascal
- CHAVENTRÉ Cyril
- REFAUVELET Gérard

Suppléants : - EGELS Aurore
- ENG Charles
- SORIA Denis

DESIGNATION D'UN ELU REFERENT FORET-BOIS – 2021/42

Madame le Maire informe que suite à démission de Monsieur AUDO Benoit, un nouvel élu référent « forêt-bois » au sein des membres du Conseil Municipal doit être nommé. L'élu désigné deviendra l'interlocuteur privilégié sur les sujets relatifs à la forêt et aura également un rôle de médiation auprès des administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- Monsieur OTLINGHAUS Pascal, référent « forêt-bois » auprès de la Fédération nationale des communes forestières
- Monsieur DESSON Thomas est nommé suppléant.

DESIGNATION DES ELUS COMMUNAUTAIRES DANS LES COPIL / GROUPE DE TRAVAIL – 2021/43

De nouveaux COPIL/Groupe de Travail sont organisés au sein de la CC Moret Seine et Loing. Des élus doivent être désignés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- Transfert de compétences eau et assainissement : Madame Marie-Claire PERINI
- P.C.A.E.T. : Monsieur OTLINGHAUS Pascal
- Schéma de développement économique : Madame HENRY Christine
- Schéma directeur cyclable : Monsieur REFAUVELET Gérard
- Plan Local Habitat : Madame Marie-Claire PERINI
- Développement musical : Madame HENRY Christine

FETE DES PLANTES : TARIF DES EXPOSANTS – ANNEE 2022 – 2021/44

Madame le Maire rappelle les tarifs qui ont été fixés pour les exposants de la Fête des Plantes du 13 mai 2021.

- 40 € pour les exposants professionnels.
- 40 € pour les exposants particuliers (hors plantes)
- 10 € pour les exposants particuliers (plantes)
- 200 € pour les exposants professionnels de restauration et de boissons extérieurs à la commune.
- 100 € pour les exposants professionnels de restauration et de boissons de la commune.
- Gratuité pour toutes les associations.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés ci-dessous :

- 45 € pour les exposants professionnels.
- 40 € pour les exposants particuliers (hors plantes)
- 10 € pour les exposants particuliers (plantes)
- 200 € pour les exposants professionnels de restauration et de boissons extérieurs à la commune.
- 100 € pour les exposants professionnels de restauration et de boissons de la commune.
- Gratuité pour toutes les associations.

et seront appliqués pour la Fête des Plantes qui aura lieu le 26 mai 2022.

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

- Une commission voirie est prévue le 09 décembre 2021 à 19h00
- Une commission culture est prévue le 03 janvier 2022 à 19h00. Mme Agnès DUCREUX, Mme JOLLY Danielle ainsi que M. et Mme THEBAULT seront invitées.

QUESTIONS DIVERSES

- Fêtes de fin d'année de l'école : Des livres choisis par le corps enseignant ont été commandés par la mairie à hauteur de 10€ par enfant. Ils seront distribués juste avant les vacances avec des sachets de bonbons.

- Travaux école : Pascal OTLINGHAUS rappelle la visite de l'école le 03 décembre 2021 à 16h pour identifier les travaux à réaliser sur les extérieurs. Les travaux identifiés sont : la création d'un abri à vélo dans le verger, la barrière, la porte de l'entrée.

- Rappel de diverses réunions : Madame le Maire rappelle la réunion du comité de bassin du Lunain le 6 décembre 2021 à la salle des fêtes de Nonville. Il y a aussi un comité de bassin ce jour, le 2 décembre 2021, auquel Claire PÉROUX assiste. Thomas DESSON demande si Madame le Maire est au courant de la cession du barrage/la retenue d'eau au niveau de la baignade de Montigny-sur-Loing. Marie-Claire PERINI suppose qu'il s'agit d'une cession à l'EPAGE mais que Claire PÉROUX nous en dira sûrement plus à la suite de cette réunion.

- Coupe forêt Bois d'Eve : La société GSM, contactée par Marie-Claire PERINI, nous informe par courrier qu'aucune coupe n'a été réalisée ou autorisée par GSM sur la parcelle en question.

- Commission Loisirs/Culture/Communication : La commission culture aura lieu le 3 janvier 2022 à 19h. Madame le Maire nous rappelle le projet d'exposition de peinture de Madame JOLLY et présentation du livre d'Agnès DUCREUX sur La Genevraye au château de Berville qui avait été annulé en raison du Covid. Cette exposition va donc être décalée à octobre 2022. Le livre pourrait être financé par des demandes de subventions ainsi que par le reliquat du « Syndicat Intercommunal d'Animation et de Développement Rural » qui a été dissout, sous réserve qu'une association soit créée pour porter le projet.

- Suite délibération sur la modification du PLU pour le projet de PRL : Madame le Maire lit au Conseil Municipal un courrier de l'avocat de Monsieur Olivier REYNAUD concernant la délibération relative à l'arrêt de l'étude pour la modification du PLU en vue de la réalisation d'un parc résidentiel de loisirs naturiste. Il y est demandé un certain nombre de documents. Le Conseil évoque le recours à un avocat pour communiquer avec l'avocat de Monsieur Olivier REYNAUD.

- Rétrocessions Hameau de Cugny : Un contact a été pris par Aurore EGELS avec Maître BONNAUD CHOUKROUN, Notaire de la SNC Domaine de La Genevraye, au sujet des rétrocessions en cours sur le Hameau de Cugny afin de comprendre les blocages. Les parcelles en question sont la Venelle des Templiers, le Chemin du Lunain et le passage route de La Genevraye.